

Arrêté

Générale

modern

Arrêté n° 82-0466/PR/MCTT portant nomination d'un contrôleur d'État auprès d'Aéroport de Djibouti.

n° 82-0466/PR/MCTT

Ministère
Ministère du commerce, des transports et du tourisme

Date de publication
6 avril 1982

Numéro JO
n° 2 du 01/05/1982

Date du numéro
1 mai 1982

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

VISAS

VU les lois constitutionnelles n°s LR/77-001 et LR/77-002 du 27 juin 1977

VU l'ordonnance n°77-048/PR du 26 octobre 1977 portant création de l'établissement public Aéroport de Djibouti, notamment son article 22

SUR proposition du ministre du Commerce, des Transports et du Tourisme

LE Conseil des Ministres entendu en sa séance du 16 mars 1982.

TEXTE INTÉGRAL

Article 1er

- Monsieur Luc Aden, administrateur en chef du cadre de la République, directeur du Trésor et de la Comptabilité publique, est nommé contrôleur d'État d'Aéroport de Djibouti.

Article 2

- Le ministre des Finances et le ministre du Commerce, des Transports et du Tourisme sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Journal officiel de la République de Djibouti.

Par le président de la République, chef de Gouvernement, HASSAN GOULED APTIDON.